



AVIS PUBLIC PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-333

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée greffière adjointe, que le conseil municipal de la Ville de Port-Cartier a adopté, lors de la séance ordinaire du 13 décembre 2021, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-333, intitulé « *Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 20C et aux normes applicables à la hauteur maximale* ».

Ce règlement vise notamment à modifier la grille des spécifications de la zone 20C insérée à l'Annexe 2 du *Règlement de zonage numéro 2009-151* afin de permettre la classe d'usage résidentielle H-8, ainsi qu'à modifier l'article 6.3 du Règlement de zonage numéro 2009-151 afin de permettre la hauteur prescrite dans la grille des spécifications pour les zones commerciales.

Ce règlement est actuellement déposé dans les archives de la Ville, à l'hôtel de ville, au 40, avenue Parent, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance en contactant le Service du greffe par téléphone au 418 766-2399 ou par courriel à l'adresse greffe@villeport-cartier.com, aux heures normales de bureau.

Ce règlement entre en vigueur à la date de publication du présent avis.

FAIT À PORT-CARTIER, ce 24^e jour du mois de janvier 2022.

La greffière adjointe,

M^e Ariane CAMIRÉ